# NORD — Pas-de-Calais

## DOUAI

**SOCIAL.** — Une délégation de bellomes de Douai et des environs s'est présentée à la préfecture le 6 courant, pour le communiqué suivant :

Une délégation ayant été nommée pour se rendre auprès de M. le préfet Hayet et les députés Dumas et Gaillard, pour leur demander de faire bienveillant appui au sujet des revendications formulées par le syndicat : 1° Suppression de la licence.

« Sur la première question ces messieurs se sont tous engagés à régler de toute leur force contre l'abus de cette mesure, vu l'injustice qui en fait au sujet des boulleurs de crin.

« Sur la deuxième question aucun de ces messieurs ne s'est engagé à voter contre de projet de loi.

« Le syndical des débitants de Douai invite tous les débitants syndiqués du nord à protester solennellement des affiches qu'ils ont placardées en ville et dans toutes les communes et les invite également à aviser à eux et les engage à ne payer leur licence qu'après le vote du projet.

« Le comité de Douai se propose de passer dans toutes les communes pour expliquer pourquoi on les invite à la grève de la licence et de l'alcool et en même temps leur faire entrevoir qui l'intérêt de tous les débitants est de n'aviser pour satisfaire les revendications.

**Suicide.** — Lundi matin on a retrouvé pendu, dans la remise de l'estaminet Bouvery, où il logeait, le sieur Joseph Huret, âgé de 21 ans, ouvrier-mineur à Frasnes-Marais, qui, souffrant depuis quelques jours, avait résolu de se suicider.

**Incendie.** — Lundi, vers deux heures du matin, une cheminée s'est produite à l'angle de la rue Berlin et de la rue de Saint-Sauvage, entre la voiture de M. Martinache, tailleur, faubourg de Bellhune, et un cycliste, M. Alex Delranchy, de Flers.

Celui-ci est le cycliste droite fracturée et son vélo fut broyé.

Après avoir été soigné par le docteur Blanc, le blessé a été admis à l'Hôtel-Dieu.

La police a ouvert une enquête afin d'établir à qui incombe la responsabilité de cet accident.

— Le bureau de la vérification des poids et mesures est transféré place Carnot, 25.

**Incendie.** — Une section de la société de l'Orphéonat du Chemin de fer français vient de se former dans notre commune ; elle fonctionne depuis le jeu du mois courant et a fixé son siège : 7, Désespérance-Lavalette, rue Sadi-Carnot.

Composition du comité : président, MM. Bédouin, ouvrier ; vice-président, Bouvrie, ouvrier ; secrétaire de paie : secrétaire, Bouvrie, garde-frein ; trésorier, Hauwel, comptable au dépôt ; trésorier-adjoint, Warin, chef lampiste ; commissaires de la salle : MM. Pelé, chef principal ; Michel, surveillant des travaux ; Richart, conducteur ; Lécuiles, surveillant ; Velire, remiseur à Lourches ; Coulet, mécanicien ; contrôleurs, MM. Joly, mécanicien ; Lambin, employé de section.

## VALENCIENNES

**Un désespéré.** — Une femme X..., âgée de 23 ans, en traitement à l'Hôpital Général, s'est pendue au cours d'une crise de neurasthénie aiguë.

**Dévalisement.** — Par suite d'une rupture d'attelage, un wagon d'une rame en manœuvre a pénétré entre la gare et le passage à niveau de la Citadelle.

**Vols de voleurs.** — La police de sûreté a arrêté dimanche trois individus, Félix Huleux, joseph Clarbaux et Georgin Leduc, tous âgés de 20 ans, qui étaient connus journaliers, mais ne travaillent pas régulièrement, et demeurant à la Briquette.

Ils étaient au commissariat de police et habitaient « cuisiné », ils ont, jusqu'à présent, reconnu vols de linge, vêtements, vieux métaux, au préjudice de divers voisins qui seront prochainement entendus.

Les perquisitions ont été opérées dimanche matin, au domicile des inculpés, et on a trouvé nombre d'outils, de chemises, etc., d'oreillers, etc., ont été découverts et saisis.

Les trois malfaiteurs ont en outre déclaré qu'ils avaient engagé certains objets au Mont-de-Piété.

**Vols de police.** — Mlle Leblanc et Catoir viennent d'être nommées agents de police en remplacement de Mlle Pequin, décédé, et Aubry, démissionnaire.

**Accidents industriels.** — Viennent d'être remis à leurs domiciles des blessés en accidents du travail : Jean Bonnet et Bernard Nacken, victimes d'un agression nocturne ; Petit, de Valenciennes, victime d'escroqueries au préjudice de Mlle Dupuis, de Valenciennes, et Turbie, de Bruxelles, arrêté pour escroqueries volontaires à Bruxelles-les-Bouchers.

**Vols municipals.** — Une très nombreuse assistance était tendue dimanche après-midi à Valenciennes pour la nouvelle commandée de la fanfare municipale qui a pris fin un peu après cinq heures, après avoir obtenu un énorme succès.

**Vert et les artistes valenciennois.** — A la dernière assemblée générale de la Société nationale des Beaux-Arts, notre concitoyen Léon Fagel, a reçu le diplôme de lauréat, pour son tableau, présenté du sculpteur Chauvenier, à la délégation qui constitue le conseil d'honneur de cette société.

— On peut voir, à la vitrine de M. Gustave Vandeville, place d'Armes, le portrait très ressemblant de M. Jules Copin, par le graveur Cravet, et le portrait non moins ressemblant de M. Cravet, par le peintre Jules Copin.

— René Cagnac, ancien élève des nos Académies, élève de M. Dusart, professeur de la section à l'Ecole régionale d'architecture de Lille, vient d'obtenir une mention honorable par projet rendu à l'architecture.

**Patronage laïque de jeunes filles.** — En raison des cas de coqueluche qui se sont produits au Petit Lycée, ainsi que nous l'avons d'ailleurs annoncé, les réunions du patronage laïque de jeunes filles ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre.

**Arrestation.** — Abel Desguin, de Saint-Waast-la-Vallée, a été arrêté en vertu d'un extrait de jugement et écroué.

**Mauvaise lutte.** — Un mendigot, Jean-Marie Dupuis, à prit la repas d'un chauffeur de l'usine à gaz, 5, St. Martin, qui l'avait autorisé à se chauffer près du feu.

**Chapelle-Saint-Sauveur,** rue de Valenciennes, a été écrasé pour avoir dérobé six boulets de charbon sac, étiqué d'environ 1 m. 50, dans un wagon et sauvegardé près de la gare de Valenciennes.

— Charles Thérivaux, garçon brasseur, sans domicile fixe, trouvé couché dans les briquettes volumes de la gare de Marly, a été amené au poste de police.

**Taxe sur les chiens.** — Les déclarations requises en ce moment à la mairie ne sont nécessaires que pour les chiens qui jusqu'à ce jour d'étaient pas imposés ou étaient imposés inférieure à celle à laquelle ils auraient dû l'être.

Les personnes qui, tout dernier, ont déjà fait ce qui est de la loi, n'ont pas de nouvelle déclaration à faire, elle n'est nullement suscep changement dans la base d'imposition.

Les matrices seront délivrées plus tard, après la publication du rôle.

**Trouvaille.** — La personne qui a perdu une petite montre de dame ou d'enfant peut la réclamer au bureau de police.

**Les sports.** — M. Gaston Dubois, champion de Paris, a joué un match à M. Hubert, d'Anzin, et a tout autre lutteur amateur, pour un match de lutte qui aura lieu à l'Hippodrome de Valenciennes le 19 janvier. Toutes les demandes de renseignements doivent être adressées à M. Gaston Dubois, président de la société « En Avant », à Valenciennes.

**Théâtre.** — Jeudi 12 janvier, « Manon », opéra-comique en 5 actes et 8 tableaux, paroles de Henri Meilhac et Philippe Gille, musique de Jules Massenet, et « Le Dernier Bégue », comédie en 1 acte de Marcel Coyal.

**Concerts.** — Dimanche, vers midi, un commerçant [illegible] a trouvé une centaine de francs [illegible] dans le bureau de Bavay.

— Le Cercle des Sports de Valenciennes donnera un concert le 15 courant au profit des repas à l'hospitalisation.

## CAMBRAI

**CAMBRAI.** — **Vol.** — Dans la nuit du 8 au 9 janvier, vers 2 heures du matin, Mme veuve Bonnelle, détenue de Cambrai et sœur, rue des Docks, 21, a été réveillée subitement par du bruit de vitre brisée. Elle se leva avec son fils, Emile âgé de 20 ans, et constata qu'un carreau d'une fenêtre donnant sur la rue avait été cassé. Elle constata également la disparition d'une paire de bottines d'homme et d'une bottine de femme. Cette dernière a été retrouvée dans la rue de salle à proximité de son logement. Une enquête est ouverte.

— Procès-verbal pour tapage nocturne a été dressé contre Olivier Edouard et sa maîtresse, Clémence Penne, demeurant à, rue du Marché-aux-Poissons. Vers 2 heures du matin, ils faisaient un tel tapage dans la rue qu'ils réveillaient tous leurs voisins.

— Hier soir dimanche, s'est présenté au poste de police, pour obtenir un certificat, un Italien, Pierre Eugène, demeurant, 11 rue du Foucart Alphonse. Comme son signalement correspond en tous points avec celui d'un nommé Lepoivre Eugène, recherché par le Parquet d'Epernay, pour abus de confiance, le sol-disant Foucart a été déféré au Parquet.

**Acte d'énergumènes à Caudry.** — Samedi vers 7 heures du soir, deux individus se présentaient chez M. Cartier-Delhaye, débitant rue Nationale, rue Lapierre, et en faisant servir plusieurs portions de liqueur, le troisième, le repas de nous-mêmes, deux bouteilles de vin, café, etc. Bref, lorsque ce petit festin fut terminé, les consommateurs se levèrent et se disposaient à partir sans régler l'addition, lorsque le débitant les prit de régler leurs consommations.

Les individus se mirent à frapper le commerçant et à piétiner des meubles. A un certain moment, l'un d'eux, qui était armé d'un gourdin, s'en servit en faisant voler les carreaux des fenêtres en éclats. Puis les deux énergumènes s'enfuirent sans prendre à nouveau des mesures.

M. Cartier se rendit aussitôt au commissariat où il déposa une plainte. Il indiqua un nommé Brincot Eugène comme un des deux énergumènes. Ce dernier, un repris de justice, très mal noté, fut arrêté dimanche matin dans le four à pierres de l'usine Messager-Bauchart, rue Gambetta, non sans de nombreuses difficultés par les agents de la police locale.

Conduit à la mairie malgré une viva résistance, le gradin réussit à s'enfuir au moment où les agents allaient l'enfermer au violon, et par les rues de la ville, il fit une course furieuse des agents de ville accompagnés du commissaire de police qui s'étaient lancés à la poursuite du fugitif. Ce dernier fut enfin rattrapé et enchaîné dans la brasserie d'une nouvelle fugue. Il a été transféré lundi à Cambrai et écroué à la prison de cette ville. Il sera poursuivi sous les inculpations de violences d'attentat, bris de clôture, rébellion et insultes aux agents.

**Son complice.** Défossé Théophile, 56 ans, originaire de Caudry, mais résidant depuis longtemps à Valenciennes, a été arrêté lundi matin.

**Un jeune homme se pend.** — Un jeune garçon de 14 ans, Raymond Senez, originaire de Cattenières, occupé en qualité de marchand de lait chez M. Herbet, cultivateur, rue Nationale, à Caudry, s'est pendu dans la journée de dimanche à l'aide d'une hélème d'étable, à un petit arbre bordant la ligne de chemin de fer du Nord, sur la territoire d'Audencourt.

Lorsque on découvrit le corps, il était déjà froid. Senez portait ses vêtements du dimanche et avait quitté la ferme le matin vers 10 heures pour aller, croit-on, toucher chez certains clients le crédit de la semaine.

Les parents du jeune Senez habitent Cattenières, le père est conseiller municipal de cette commune.

On ignore les causes qui ont motivé le suicide du jeune homme.

## AVESNES

**Enseignement primaire supérieur.** — Ont obtenu des promotions de bourses : 125 francs, M. Henri Baudhuin, demeurant d'internat à Landrecies ; 100 francs, M. Maurice Deville, étudiant d'un quart de bourse d'entretien à Avesnes ; 125 francs, M. Paul Dufresne, étudiant d'un quart de bourse d'internat à Landrecies ; 125 francs, M. Albert Lemaire, étudiant d'une demi-bourse d'internat à Landrecies ; 125 francs, M. Lucien Thierlou, demi-boursier d'internat à Bavay.

**MAUBEUGE.** — Tombola des concerts du Centre. — Le première liste des donateurs de lots réunis les noms de MM. Defontaine, député ; Lonclaux, de Lille ; Desbrosses, Franquville, Hôtel-Pain, Légé Dubois, Riquaire, Croix Exquise, André Bordes, Fontaine-Pinel, Mme Magnier, Mlle Bouchet, Mlle Bouquet, M. Dupréel-Sellier, MM. Rougement père-Avvarin, Lefèvre, Dumas, Vandeyndt, Vanesse, Mme Bassin, Mme Bouchet Delgarge, MM. Gilard, Leroy, Dehoyenne, Hélaud, Fontaine-Demay, Lefrance, Maison Moderne, Magasins Réunis, Marius Lorain, Brede, Flamand, Rougement fils, Brede.

## DUNKERQUE

### UN ÉCHAFAUDAGE QUI S'ÉCROULE
### TROIS BLESSÉS

Hier matin, deux ouvriers étaient occupés sur un échafaudage à la rétrogue le long de la façade de la maison portant le n° 67 de la route du Bourbourg.

Le patron, M. Nieson, venait de monter auprès d'eux lorsque la pièce enfoncée dans le mur et soutenant un des côtés du plancher, glisa, entraînant les briques qui la maintenaient.

L'échafaudage et les trois hommes furent précipités sur le sol d'une hauteur de plus de cinq mètres.

L'un des deux ouvriers fut relevé avec la clavicule fracturée ; l'autre avec une luxation du pied droit. Quant à M. Nieson, il a été assez grièvement blessé à la tête.

Les blessés ont reçu les soins de M. le docteur Nevejan, et attendent d'être ramené à Dunkerque, où ils sont domiciliés.

**DUNKERQUE.** — Dimanche, vers 11 h. du soir, un marin du vapeur « Léon », Joseph Dalle, qui rentrait à bord, est tombé accidentellement dans le bassin de la Marine.

Des camarades se portèrent immédiatement à son secours et parvinrent à le sauver.

**WARMEN.** — Incendie d'une ferme. — Pendant la nuit de dimanche à lundi, un violent incendie a détruit l'importante ferme de M. C. Boulart, à Warhem.

La ferme est actuellement dans l'écurie et activé par le vent, se propage avec une si prodigieuse rapidité qu'en peu d'instants tous les bâtiments de la ferme étaient en flammes.

Assistés l'interne dévoué, le pulvérisateur des pompiers accourut sur les lieux du sinistre et organisa les secours ; mais ses efforts devaient rester impuissants devant l'intensité du feu.

Le bétail, le mobilier et les boviddes de la ferme, une largeur de plus de 200 m. de longueur, ont été enlevés par les flammes.

Les dégâts sont très importants et seront couverts par assurance.

## ARRAS

### Une jeune servante est retrouvée noyée à Arras

Dimanche, dans le courant de l'après-midi, on a relevé de la Scarpe, près l'église Saint-Nicolas, le corps de Mlle Julie, Juliette Fortier, âgée de 20 ans.

Cette demoiselle était récemment encore, servante chez un commerçant de la ville, elle avait été congédiée pour indélicatesse.

On ignore le motif qui a été cause que l'on doit attribuer au suicide.

**ARRAS.** — **Théâtre et concerts.** — Aujourd'hui mardi 11 janvier, au Théâtre :

« Miss Helyett », opérette en trois actes de Maxime Boucheron, musique de Edmond Audran, « Sylvie », comédie en un acte d'Alfred Thérel.

Bureaux : 7 h. ½ ; rideau : 8 heures.

**Etat civil.** — Naissances. — Marie-Louise Péru. — Mariages. — Etienne Lemaire et Victorie Coudin — Etienne Decant et Florence Wemelle — Furnon Carpentier et Emilienne Fiéve.

**Décès.** — Marcel Languillat, 3 ans — Julienne Fortier, 19 ans.

**SAPAUME.** — Une marchande d'allumettes, Mme Marotin, demeurant à Vaulx-Vraucourt, a été attaquée et dévalisée par des malandrins ; ceux-ci lui ont pris dans sa poche une somme de 1 fr. 50.

Une enquête est ouverte.

## BÉTHUNE

### Coups de couteau à Drocourt

Mme Fabico-Wittam, demeurant à Henin-Liétard, rue des Boers, vit en mauvaise intelligence avec son mari, Henri Fabico, mineur, dont elle a obtenu la séparation de corps. En ce moment, les deux époux vivait encore chacun de leur côté. Les malfis de division existant entre eux lui engendrée par la naissance il y a deux ans, d'une enfant dont Fabico ne revendique pas la paternité. Ce dernier, au dire de la mère, désirait la garder. Il devint soupçonneux, jaloux, et, ne voulant la défendre, elle est à souffrir de la mauvaise humeur du mineur.

Fabico, il y a quelques jours, avisa sa femme qu'elle pouvait venir à Drocourt, chez M. Pierre Bautiere, où il loge, pour y prendre sa fille. Au moment où elle se présenta, l'homme lui porta deux coups de couteau, la blessant au bras gauche. Pierre Bautière lui lança un coup de pied à l'abdomen et un certain Louis Bodart lui assena sur la tête des coups de sabot.

La malheureuse put s'enfuir, elle s'affaissa, sans connaissance, sur le bord de la route d'où on la releva pour la transporter dans une pharmacie voisine.

La blessée est faible, elle a perdu beaucoup de sang. Jusqu'à présent on ne possède de la scène que sa seule version. Les gendarmes enquêtent.

### Un octogénaire se noie accidentellement à Harnes

M. Charles-Louis Deprez, âgé de 81 ans, ancien maçon, originaire d'Annay-sous-Lens, demeurant chez M. Lozez, son beau-fils, s'était, dimanche, rendu à Carvin pour y rencontrer un de ses neveux, qui habite Harnes. Il avait été vu vers six heures et demie du soir, il fut accompagné une partie de son chemin par un ami qui l'octogénaire était bien seul ! Malheureusement, M. Déprez, trompé par l'obscurité, au lieu de s'engager dans la rue de Roisin, prit la rue de Douai, qu'il parcourut le cheminant droit au canal dans lequel il tomba.

Le cadavre de l'octogénaire a été retiré de l'eau lundi matin.

**Lens.** — Le paiement des allocations servies aux vieillards en vertu de la loi sur l'Assistance obligatoire aura lieu jeudi prochain à 10 h. du matin à l'Hospice.

**Lâche agression.** — Dimanche, vers minuit, trois amis, Jules Vandenbecken, Joseph Lavitolette et son beau-frère Henri Thysteul, quittaient le cabaret du Turco, rue de Lille, près de l'usine à gaz, lorsque ils rencontrèrent un de ses neveux, quand ils arrivèrent à la hauteur du Cantin, quand, arrivés à l'entrée de l'avenue du 4-Septembre, ils furent accosté par M. Hurbet, cultivateur, rue Nationale, à Caudry, c'est pendu dans la journée de dimanche à l'aide d'une hélème d'étable, à un petit arbre bordant la ligne de chemin de fer du Nord, sur la territoire d'Audencourt.

Lorsque on découvrit le corps, il était déjà froid. Senez portait ses vêtements du dimanche et avait quitté la ferme le matin vers 10 heures pour aller, croit-on, toucher chez certains clients le crédit de la semaine.

Les parents du jeune Senez habitent Cattenières, le père est conseiller municipal de cette commune.

On ignore les causes qui ont motivé le suicide du jeune homme.

## BOULOGNE

### La fièvre typhoïde à Hames-Boucres

Une épidémie de fièvre typhoïde vient de se déclarer à Hames-Boucres, dans un quartier d'une vingtaine de maisons ouvrières, mal-logées, les règles de l'hygiène sont loin d'être observées.

Le premier cas a été constaté chez M. Dérouche 25 ans ; puis l'épidémie a été attaquée à deux maisons voisines, où Mme Mauler, 40 ans, et un sang Hanuel, 18 ans, qui ont été victimes.

Il n'y a jusqu'à présent aucun cas mortel.

Des mesures de désinfection ont été ordonnées pour éviter la propagation de cette terrible maladie.

**CALAIS.** — Pendant la nuit, un nommé Hane Persan, matelot à bord de l'équipage du vapeur Anvers-Hamburg, qui avait quitté le navire en lest, sont bord, trompé par l'obscurité il tomba à l'eau près du pont de la Batellerie.

L'infortuné marin en a été retiré par M. Turpin, batelier, amarré près de la. Après avoir reçu des soins, Hans a regagné son bateau.

En passant sur le quai du bassin de la Batellerie, le jeune P..., 17 ans, demeurant au Bicoque, fut pris d'une crise d'épilepsie et tomba à l'eau. Retiré aussitôt par MM. Leleu et Thores, l'infortuné malade a reçu les soins du docteur Spécial.

**Fatigué de la vie.** — On a trouvé pendu par une cordelette à l'encadrement supérieur d'une porte de sa chambre, le nommé Léon Van Cutsem, Leleux, 54 ans, tailleur, demeurant rue Tour-Sourvile.

Un docteur mandé ne put que constater le décès. On se perd en conjectures sur les causes de ce suicide.

## MONTREUIL

### Un enfant est grièvement brûlé à Fruges

Un jeune enfant de 6 ans, Victor Fléhaux, dont les parents habitent rue Buvetti, tombait, jeudi, dans une cuve d'eau bouillante et se brûlait aux jambes.

Vendredi, le gamin, qui se trouvait assis près du poêle, se trouva mal de mieux que d'enlever les boule d'ouate qui entouraient ses jambes, afin d'y mettre le lait pu petit autour de ses jambes. Les parents étaient en travail, heureusement, sa sœur étant là appela au secours, des voisins arrivèrent et sauvèrent l'enfant d'une mort certaine. Les brûlures sont profondes et l'enfant devra garder un long repos.

### Incendie à Etaples

Pour la deuxième fois, depuis environ un mois, M. Fourdrier, cultivateur, vu le feu s'allumer à sa ferme.

La première fois l'incendie qui s'était déclaré avait occasionné 700 fr. de dégâts. Cette fois toute la ferme a été détruite et les pertes s'élèvent à environ 20.000 fr., tant pour les bâtiments que pour les récoltes.

# TRIBUNAUX

## *Tribunal Correctionnel de Valenciennes*

Dans son audience de mercredi, le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

**Vagabonds.** — Un mois de prison pour vagabondage, à Demarez, 57 ans ; Haux, poursuivi pour le même délit, est renvoyé à la prochaine audience.

— 5 jours de prison pour abus de confiance à Langlois, qui a gardé par devers lui du cuir qui lui avait été remis pour confectionner huit paires de chaussures.

— 5 francs d'amende à la servante Joly, 17 ans, qui a fait usage d'un timbre oblitéré.

**Contrebandier.** — Le douanier Lamy, d'un cheval, qui avait transporté des marchandises frauduleuses, est condamné.

— 1 mois de prison et 500 francs d'amende aux frères Sorel, Pion, Begnis, Clévy ; 48 heures et 500 francs à Gouvelin.

Lucien Colette 16 ans, poursuivi pour vol d'une somme de 175 francs au préjudice de M. Mérens, chez qui il logeait, est acquitté comme ayant agi sans discernement. Le vol avait été commis par Français Léon, actuellement en Belgique.

6 mois de prison à Arlette Evrard, 27 ans, qui a porté un coup de couteau à M. Charles, qui était intervenu dans une discussion entre Evrard et sa belle-mère.

**Fraude.** — 15 jours de prison avec sursis à Dierbemes, pour vol de chaudron.

25 francs d'amende à la femme Chabeau et à son deux fils, qui ont porté des coups à la femme Lesdesch, soit 75 francs pour les trois et solidairement.

**Bagnards.** — 5 francs d'amende avec sursis à George Lussiez, qui a pris à une voisine de la consommade et du chocolat.

**Fraude.** — 30 francs d'amende avec sursis à la femme Boubin, qui a porté des coups à la nièce Gosselin.

## *Tribunal correctionnel d'Avesnes*

Audience du 6 janvier

**Les coteurs.** — Robert, du Hinaillin, 45 ans, journalier, sans domicile fixe, fut, ainsi que tous l'avons dit, arrêté à Maubeuge, dans un quartier d'une vingtaine de maisons ouvrières, mal-logées, les règles de l'hygiène sont loin d'être observées.

Robert est inculpé d'avoir volé cinq litres à M. Hans de Bon-Secours, les 6 et 21 juin 1909 : le voleur, c'est que le 30 juillet, un préposé des douanes le trouvant à Hoisdain, dans Tantamis-Bélmaret, fouille le paquet dont il était porteur et en retire plusieurs dizaines de paires de gaules jaunes. Or, celles volées à H... étaient noires !

Il y a trois mois avait assumé la lourde charge de défendre Robert, contre qui la peine du le régalation était demandée ; il a fait remorter le manque de preuves du délit reproché à Robert, qui, depuis plus d'un an, obéissant enfin aux sous avis d'un parent, se livre à un travail assidu.

Robert est, malgré tout, condamné à un mois de prison.

— Lolseleux Maria, 20 ans, de Saint-Michel (Ardennes), demeurant à Fourmies, et Wauchelin et à Fourmies, 3 mois, sursis.

— Gorman Maria, 38 ans, demoiselle, actuellement à Depuis, fut condamnée par défaut, le 28 décembre, à deux mois de prison pour vol d'objets de succession à Pont-du-Nord.

Cette affaire est revenue sur opposition et le tribunal fit de la prévenue client stable, le tribunal la acquitte et renvoyée sans dépens.

— Aspinouart Albert, 20 ans, tracteur, demeurant à Marpent, accusé de vol d'acier, a été acquitté, son innocence ayant été établie.

— Marchal Alsance, 30 ans, et Etienne Joseph, 20 ans, ouvrier d'usine, demeurant à Neuf-Mesnil, pour vol de 5 poulos et un coq, à Hautmont, chacun un mois.

— Dumas Paul, 18 ans, domestique à Fourmies, dit mois, sursis, vol chez M. Monsieur, Mme Poty et Bélinguil, de Glangon.

*Les vols de* — Coup du couteau à Avesnes.

— Dans un accès de colère furieuse, Dangreau Lucien, 20 ans, portait un violent coup de couteau à M. Leclercq, le 27 décembre, qui lui fit une blessure à la jambe qui nécessite soit jointe de suture ; le coup était porté avec une telle violence que les lames de Dangreau avaient pénétré autour de la blessure.

La prévenu était défendu par Me Baudez, avocat ; ayant déjà subi plusieurs condamnations, il était enfermé depuis 3 mois au prison.

— Alouley Alfred, 19 ans, journalier, à Hautmont, 8 jours pour vols de cidre et 8 francs pour frapeau.

*Les meurts.* — François Eiel, 40 ans, ouvrier tailleur à Hautmont, est atteint de la manie de l'« exhibition ! » Son père, dit le rapport médical, se suicidait dans un accès d'alcoolisme ; sa mère, un grand'mère, son grand'père moururent tous.

Le rapport de M. le docteur Gérard conclut à l'irresponsabilité, le prévenu agissant sous les impulsions maladives qui laissent impunément ne volonté.

Le ministère public réfléchit que les impulsions ne proviennent pas la suite d'abus alcoolique et que plusieurs lois, dont la Française Eiel a été condamné pour pareil fait, demanda une condamnation, quelque mitigée soit-elle.

Eiel fut alors renvoyé à jeudi.

*Blessures par imprudence.* — Eiel reprochée à Lejeune Gustave, âgé de 37 ans, mécanicien au chemin de fer du Nord, qui le 21 mai 1909, alors qu'il se trouvait à un train de voyageurs, gagnant de Jeumont, donna un coup de tampon si fort qui deux voyageuses furent légèrement blessées ; elles consentirent à renoncer à toutes demandes ultérieures moyennant 50 francs d'indemnité.

Eiel était quelque mécanicien qui trahi par le régulateur, qui s'ouvrit sous neuf en tenant sur un mil un peu plus surélevé que l'autre.

Un inspecteur de la Compagnie qui se trouvait à Hautmont, a certifié le fait, ajoutant que « Impérieux ne se produisent que sur les vieilles machines qu'on retire petit à petit du service.

Après plaidoirie de Me Gaquel, le tribunal acquitte M. Lejeune et le renvoie sans dépens.

## *Cour d'assises du Pas-de-Calais*

Audience du lundi 10 janvier

Présidence de M. Gauvet, conseiller à la Cour d'appel de Douai. — Ministère public : M. Vetscur, procureur de la République.

1re affaire

### Vol à Bully-Grenay

L'accusée, Fleuria Boulle, femme Crognefer, âgée de vingt-neuf ans, pénètre le 24 octobre dernier par escalade et effraction, chez Mme Xavier Dubrulle, marchande de bonbons, en l'absence de celle-ci, s'empare d'une somme de neuf francs contenue dans une boîte en carton, et de deux bottes de bottes et de gaufrettes, valant 4 fr. 30. L'arrivée fortuite de la propriétaire, qui d'ailleurs elle frappa et terrasse, l'avait obligée à prendre la fuite.

Fleuria Boulle a avoué avoir commis ce vol.

Défenseur, Me Benoit.

Fleuria Boulle a été condamnée à un an de prison.

2e affaire

### Un mauvais fils à Ourton

Jean-Baptiste Déplanque, âgé de 23 ans, est une boule alcoolique qui, à plusieurs reprises, frappe sa mère, une pauvre vieille de soixante-quatre ans ; le 12 septembre dernier, comme cela s'était pas assez vile lui chercher à boire, il lui asséna de nombreux coups de bâton et la poitrine, et, le lendemain, il lui prit une somme de 5 fr. 50 et alla courir les cabarets. Quand il revint il menaça sa malheureuse mère de la jeter à coups de bâche et elle dut se réfugier chez des voisins.

Interrogé sur ces faits, l'accusé a prétendu n'avoir exercé des violences sur sa mère, et il a été aidé par sa mère Fauvel frappé le premier, qu'elle était livre et qu'elle s'était blessée en tombant.

L'information a en outre établi que le jeudi 9 septembre, Déplanque avait poursuivi sa mère dans la cour de son logis, et, ayant pris des ciseaux qui se trouvaient là, elle dut avoir recours à la gendarmerie pour se protéger.

Déplanque a été condamné à quinze mois de prison.

## *Tribunal correctionnel de Saint-Pol*

Audience du 7 janvier 1910

L'audience commence à une heure. Président : M. Marel, chevalier de la Légion d'honneur. — Assesseurs : MM. d'Ormesnil de Pomgières et Bouchon-Lagrange. — Ministère public : M. Sergent. — Commis-greffier : M. Demont.

**Vagabondage.** — Lallart Emile, 55 ans, journalier, originaire de Sainte-Catherine-les-Arras, arrêté le 5 janvier 1910, à Fiefs, pour vagabondage, est condamné à trois mois d'emprisonnement.

**Violences volontaires.** — Joseph Dulin, 20 ans, mineur à Sous-en-Gohelle, a exercé des violences volontaires sur les personnes de Tinchon Marie et de Landrieu Alexis. Le tribunal le condamne à quatre jours d'emprisonnement, avec sursis, et à 20 francs d'amende.

**Chasse sans permis.** — Prévenus de chasse sans permis : Hubert, les nommés Dupont Jules, 22 ans, ouvrier agricole à Lisbourg et Lemaître Joseph, 19 ans, manœuvre au même lieu, sont acquittés. Les faits n'étant pas suffisamment établis.

**Fraude.** — Brasseur Victor, 21 ans, et Brasseur Robert, 20 ans, tous les deux manœuvres, à Fiennillers, ont colporté en fraude six sacs de la laine pesant environ chacun 20 kilos, et Brasseur Victor, en outre, a exercé des violences volontaires sur la personne de Gossella François. Le tribunal les condamne conjointement et solidairement à payer une amende de 5.000 francs, et en outre, Brasseur Victor, à 2 mois de prison avec sursis et Brasseur Robert, à 15 jours avec sursis également.

L'audience est levée à 3 heures.


**TOUTES LES FAMILLES**

soucieuses de leurs santés

devraient toujours avoir une petite provision de quelques litres

de l'excellent VIN de

**BANYULS-TRILLES**

et en prendre un verre avant chaque repas si elles veulent se réconforter agréablement, car cet incomparable et délicieux apéritif est soigneusement préparé avec un vieux vin exquis et le meilleur quinquina.

Il est d'ailleurs, recommandé par le Corps médical depuis longtemps aux Dames, Hommes et Enfants.

On le trouve chez tous les Entrepositaires et dans les principales épiceries.

Exiger l'étiquette sur la bouteille

6402


## PETITE CORRESPONDANCE

**Droit usuel**

*Un lecteur assidu. J. R.* — Bolivar est un nom d'homme et non pas un nom de ville ; c'est le nom du libérateur de l'Amérique espagnole (1783-1830).

*Thémis.* — L'époux quand il se laisse pas d'enfants ni descendants, peut disposer en faveur de l'autre époux en propriété de tout ce qu'il peut disposer en faveur d'un étranger, lorsqu'on ne laisse d'ascendants que, dans une seule ligne, on peut disposer du 3/4 de ses biens, dans la vente du droit au présent cas, aux 3/4 de l'héritage de son mari.

*C. F. à R.* — Faites faire au plus vite déclaration d'accident à la mairie de la commune où vous vous êtes blessé, en joignant à votre demande médical constatant l'amputation consécutive de l'accident. Il y aura transmission au juge de paix du canton et l'affaire suivra son cours normal, suivant les prévisions et les règles de la loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail.

*B. L. T. 68.* — La question que vous nous posez nous paraît bien compliquée ; il faudrait vous adresser à une Compagnie de transports ou à un spécialiste, en révision de taxes pour transports. Ceci n'est réellement pas du droit usuel.

Maître D.


# BULLETIN THEATRAL
## Musical et Orphéonique

**FÉDÉRATION DES MUSIQUES DU NORD et du Pas-de-Calais**

**REUNION DU COMITE**

Dimanche dernier, dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, à Lille, se sont réunis les membres du Comité de direction, les délégués d'arrondissement et les membres de la section artistique de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais, sous la présidence de M. Alfred Richart.

**Correspondance**

M. Bayeux, secrétaire, donne lecture de la correspondance échangée avec le directeur de l'Exposition internationale de Bruxelles, à laquelle la Fédération prendra part. Il est décidé que les graphiques donnant la marche ascendante de la Fédération, faisant partie du trophée du Tonkin Sou et les travaux effectués seront dressés ; les ballades publiés, programmes des fêtes et concours pouvant intéresser, seront relevés et figurer dans la section d'économie sociale.

**Situation de caisse**

M. Gaudefroy, trésorier, fait connaître la situation financière qui accuse une encaisse de 2.254 fr. 80.

**Admission de nouvelles sociétés**

Sont admises les sociétés : 839, société Amicale des Jeunes Musiciens de Boulogne (Harmonie) de Guines (P.-de-C.) ; 840, Fanfare municipale de Verquigneul (P.-de-C.) ; 841, Fanfare communale d'Herlies-Villeneuve (Nord) ; 842, Harmonie républicaine de Villers-Outréaux (Nord) ; 843, L'Union des Trompettes de Douvrin (P.-de-C.) ; 844, Trompettes-Union des Travailleurs de Salaugin-Wormes (Nord) ; 845, Fanfare « Lyre républicaine » de Rumegies (Nord) ; 846, Fanfare de Magnier (Nord) ; 847, Musique communale d'Elnes (P.-de-C.) ; 848, La Lyre musicale de Cambrai-Landrecies (Nord).

**Radiation de Sociétés**

Sont rayées des contrôles de la Fédération pour n'avoir pas envoyé leur cotisation de 1909, les sociétés : 213, Harmonie « Les Amis Réunis » d'Englefontaine (Nord) ; 308, Harmonie de Bavay, de Roubaix (Nord) ; 435, Société de trompettes de Cambrai (Nord) ; 561, Société Philharmonique du Cateau à Wattrelos (Nord) ; 667, Harmonie des Automobiles de Fives-Lille (Nord) ; 680, Fanfare des Trompettes d'Hellemmes-Lille (Nord).

En aussi est accordé à l'Orphéon de Saint-Pierre-les-Calais, société n° 801, pour lui permettre de recevoir le diplôme d'honneur qui a été adressé au trésorier pour acquitter sa cotisation.

**Section du Cœtenellers**

Sont désignés pour faire partie de la section du cœtenellers, M. Maxime Lecomte, avocat, président d'honneur de l'Harmonie municipale de Bavay, vice-président du Sénat, en remplacement de M. Genre, notaire à Bavay, qui n'est plus président ; M. Lucien, huissier à Le Quesnoy, chef de la Fanfare de Jolimetz, en remplacement de M. Godin, avoué à Avesnes, qui a cessé d'être président de la Fanfare de Flines-les-Raches.

**Comité Artistique**

M. Gadenne Ernest, directeur des Trompettes dévouées de Marquette-lez-Lille, en est désigné inspecteur des trompettes, en remplacement de M. Joly, qui n'est plus chef de la société d'Houlin-Lomard, et M. Vanspringenie Henri, directeur de l'Harmonie des Accordéonistes Lillois (section des accordéonistes), en remplacement de M. Benoit Cover, de Bruay (Nord).

**Centenaire de l'Harmonie municipale d'Haubourdin**

M. Richart, président, est autorisé à présider le Comité d'organisation de la fête qui va être organisée à l'occasion du centenaire de l'Harmonie municipale d'Haubourdin, et M. Lamoche, maire, dans la journée, à cette organisation à Bruay, à l'occasion de la Seconde Fête fédérale des accordéonistes du Nord et du Pas-de-Calais.

**Œuvre du Musicien-Soldat**

M. Manaut de Tourcoing, rend compte de ses travaux et annonce qu'il pourra déposer, après avoir consulté diverses administrations financières et la direction de la Caisse des dépôts et consignations, un rapport très documenté, dans la prochaine réunion. Il fait remarquer que pareille œuvre doit être mûre afin de ne pas courir d'ennuis et donner to